

# **REGLEMENT des BREVETS RANDONNEURS MONDIAUX**

## **destiné aux organisateurs**

### **Introduction**

Les clubs et/ou organisateurs de Brevets de Randonneurs Mondiaux (BRM) s'engagent, par l'intermédiaire de leur représentant responsable de l'organisation, à faire respecter strictement les règles de BRM par les participants et à se conformer aux règles d'organisation ci-dessous.

Les organisateurs de BRM doivent, par leur sérieux et leur respect des règles, maintenir la réputation de ces brevets et apporter aux participants le plus de satisfaction possible. Afin de garantir le sérieux et l'équité de ces brevets et pour que chaque personne homologuée soit fière de son résultat, les organisateurs ne devront pas hésiter à pénaliser les contrevenants au règlement des BRM.

L'Audax Club Parisien d'Audax remercie tous les bénévoles qui contribuent à l'organisation de ces événements, et par conséquent au développement de la randonnée longue distance, en France et à l'étranger.

### **Conditions pour organiser les Brevets de Randonneurs Mondiaux**

Les clubs ou les individus souhaitant organiser des BRM doivent soumettre leur calendrier de brevet(s) l'année précédente à l'Audax Club Parisien (pour la France) ou à leur représentant ACP local avant le 01 octobre. Le représentant ACP local les transmettra à son tour au responsable BRM de l'ACP avant le 31 octobre. Pour que les organisations soient officiellement des Brevets de Randonneurs Mondiaux, elles doivent être sur le calendrier **des BRM du site web** de l'ACP. Les organisateurs devront informer le représentant ACP local de toute annulation ou tout changement de date.

### **Représentants**

Chaque club organisateur nommera un représentant qui servira de liaison avec l'Audax Club Parisien pour la France et avec le représentant ACP local pour le reste du monde.

### **Assurance**

L'Audax Club Parisien demande à chaque organisateur et à chaque participant d'être couvert par une assurance.

### **Parcours**

**Tout nouveau** parcours sera envoyé à l'Audax Club Parisien ou au représentant ACP local pour obtenir son homologation et l'autorisation d'organiser le BRM. Les parcours doivent être décrits précisément. Les organisateurs ayant déjà des parcours homologués (c'est-à-dire avec un numéro d'enregistrement) ne fourniront que ce numéro lors de l'établissement du calendrier.

L'organisateur est libre d'établir le parcours de son choix. Cependant, il n'est pas autorisé de faire plusieurs tours sur un même circuit (par exemple deux fois un parcours de 100 km pour un BRM de 200 km). Idéalement, les parcours doivent utiliser des routes peu fréquentées mais faciles à trouver et en bon état. Une attention particulière sera portée aux tronçons susceptibles d'être empruntés de nuit (marquage au sol, excellent revêtement,...). Il faut éviter de faire un passage intermédiaire près du point de Départ/Arrivée pour garder l'esprit de la grande randonnée et éviter les abandons. Les passages difficiles seront signalés au plus tard au moment du départ. La date et le lieu du BRM devront être choisis pour éviter autant que possible les conditions climatiques extrêmes (tempête, neige, chaleur ou froid important, ...).

Les parcours seront clairs, explicites et devront contenir les détails les plus importants. Les kilométrages seront mesurés à partir des cartes routières de référence ou de compteur de vélo. La distance totale devra être au moins la distance officielle et pourra la dépasser de quelques kilomètres **sans impact sur le délai du BRM**. Les parcours comprendront également la localisation des points de contrôle (à l'exception des contrôles secrets), ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture.

Un brevet n'aura qu'un point de départ. Toutefois, il peut être autorisé à plusieurs clubs d'organiser le même jour un départ par club et d'emprunter la même route, dans le cas où ils voudraient mettre en commun leurs points de contrôle. Dans ce cas, le point de départ pour certains participants sera un point de contrôle intermédiaire pour les autres participants.

### **Contrôles**

Les contrôles doivent être judicieusement placés, par exemple aux changements de direction, avec trajet à peu près direct entre deux contrôles. Suivant la distance, il y en aura:

2 à 4 pour 200 km  
3 à 5 pour 300 km

4 à 6 pour 400 km  
5 à 7 pour 600 km

6 à 10 pour 1000 km

Un ou deux contrôles secrets pourront être ajoutés sur le parcours (à indiquer sur un document à part), notamment en cas de raccourcis importants ; certains contrôles secrets pourront être effectués à l'improviste par des membres de l'ACP mandatés par le Responsable ACP.

Une personne au moins se trouvera aux points de départ et d'arrivée pendant toute la durée d'ouverture de ces contrôles. Dans la mesure du possible, il faudrait que les contrôles intermédiaires soient eux aussi tenus par des contrôleurs. Il est préférable de positionner les contrôles dans des commerces où les participants pourront facilement faire pointer leurs cartes. Dans ce cas, il faut préciser l'adresse exacte des contrôles sur la carte de route.

### **Calcul des heures d'ouverture et de fermeture**

#### A – Départ :

Ouverture : L'heure d'ouverture du départ est fixée par l'organisateur.

Fermeture : Le départ sera fermé une heure après l'heure d'ouverture du départ.

#### B - Contrôles intermédiaires :

Ouverture et fermeture : les heures d'ouverture et de fermeture sont calculées en ajoutant les temps de trajet minimum et maximum à l'heure d'ouverture du départ. Les temps de parcours sont calculés en divisant la distance totale du point de départ au contrôle par les vitesses minimum et maximum. Les vitesses minimum et maximum varient suivant la distance du brevet.

#### C – Arrivée :

Ouverture : L'heure d'ouverture du contrôle d'arrivée est calculée comme les contrôles intermédiaires mais en utilisant la distance théorique du brevet (200, 300, 400, 600, 1000 km).

Fermeture : L'heure de fermeture du contrôle d'arrivée est calculée en ajoutant le temps maximum autorisé à l'heure d'ouverture du départ. Les temps maximum autorisés sont (en heures et minutes, HH:MM) 13:30 pour 200 KM, 20:00 pour 300 KM, 27:00 pour 400 KM, 40:00 pour 600 KM et 75:00 pour 1000 KM.

D - Exemple de calcul :

BREVET DE 200 KM				
Contrôle	Date	Heures d'ouverture et de fermeture		Calcul
Départ:	30/03	O:	06:00	(06:00 + 00:00)
		F:	07:00	(06:00 + 01:00)
47 km	30/03	O:	07:23	(06:00 + 01:23)
		F:	09:21	(06:00 + 03:21)
95.5 km (96)	30/03	O:	08:49	(06:00 + 02:49)
		F:	12:24	(06:00 + 06:24)
148 km	30/03	O:	10:21	(06:00 + 04:21)
		F:	15:52	(06:00 + 09:52)
Arrivée: (204 km)	30/03	O:	11:53	(06:00 + 05:53)
		F:	19:30	(06:00 + 13:30)
BREVET DE 600 KM				
Contrôle	Date	Heures d'ouverture et de fermeture		Calcul
Départ:	07/06	O:	05:00	(05:00 + 00:00)
		F:	06:00	(05:00 + 01:00)
92 km	07/06	O:	07:42	(05:00 + 02:42)
		F:	11:08	(05:00 + 06:08)
199.5 km (200)	07/06	O:	10:53	(05:00 + 05:53)
		F:	18:20	(05:00 + 13:20)
307 km	07-08/06	O:	14:14	(05:00 + 09:14)
		F:	01:28	(05:00 + 20:28)
401 km	07-08/06	O:	17:10	(05:00 + 12:10)
		F:	07:44	(05:00 + 26:44)
497.5 km (498)	07-08/06	O:	20:24	(05:00 + 15:24)
		F:	14:12	(05:00 + 33:12)
Arrivée: (603 km)	07-08/06	O:	23:48	(05:00 + 18:48)
		F:	21:00	(05:00 + 40:00)

**Cartes de route :**

Les organisateurs fourniront une carte de route à chaque participant, physique ou numérique au choix du participant. Sur cette carte seront notés les lieux de contrôles et leur adresse, les kilométrages ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture (départ, contrôles intermédiaires et arrivée). Il est possible de proposer des trackers aux participants mais ils ne pourront être obligatoires. Pour des raisons de sécurité et de respect du RGPD, les données pourront être partagées au participant concerné mais ne pourront

être publiques. L'organisateur est responsable de la gestion du suivi des participants et des risques liés au tracker.

## Calendrier d'organisation

### L'année précédente :

- Incrire vos organisations au calendrier de votre fédération nationale et au calendrier des BRM de l'Audax Club Parisien

### Plus d'un mois avant :

- faire connaître votre brevet (distribution d'imprimés, articles dans les revues spécialisées, internet, ...)
- prendre une assurance responsabilité civile
- déclarer les itinéraires validés aux préfectures des départements traversés (pour la France)

### Quelques semaines avant :

- commander les cartes de route (3 semaines avant) et éventuellement des médailles pour les participants; les médailles changent l'année après PBP et sont valables 4 ans

### Quelques jours avant :

- préparer les cartes de route (informations sur le brevet et les contrôles)
- compléter les cartes de route des inscrits à l'avance (informations sur le participant et son club)

### Au départ :

- le règlement participant doit être affiché et/ou remis aux participants qui le souhaitent
- en cas d'inscription sur place, faire remplir un bulletin
- compléter les cartes de route à l'aide de ce bulletin d'inscription
- remettre un itinéraire avec la carte de route
- faire le pointage de départ (cachet/signature + heure de départ)

### Sur le parcours :

- les contrôles intermédiaires peuvent être assurés de 4 manières différentes:
  - par des personnes mandatées par l'organisateur (cachet/signature + heure de passage)
  - chez les commerçants ou organismes publics (cachet indiquant la localité + heure de passage)
  - à défaut, 1) par envoi, dans la localité, d'une carte postale à destination de l'organisateur du brevet; sur la carte postale doivent figurer lieu, heure de passage, nom(s), prénom(s) et signature(s); sur la carte de route doivent figurer la mention 'carte postale' et l'heure de passage ou 2) en répondant sur la carte de route à une question sur un point caractéristique du lieu de contrôle ou 3) fournir un relevé de retrait de carte bancaire, mentionnant les noms et prénoms du ou des participants ou 4) fournir une photo du ou des participants avec un décor (panneau routier par exemple) justifiant le lieu. L'option ou les options retenues sont à la discrétion de l'organisateur, contrôle par contrôle

### A l'arrivée :

- faire le pointage d'arrivée (cachet/signature + heure d'arrivée)
- indiquer le temps réalisé (avec une précision de 1 à 5 minutes), calculer le temps total réalisé et le noter sur la carte de route
- vérifier la validité de tous les contrôles (heure d'arrivée + tampon de contrôle ou carte postale ou réponse à une question pré-déterminée)
- faire compléter la carte par le participant (médaille si souhaitée, signature)
- conserver les cartes de route jusqu'à l'obtention des numéros d'homologation

### Après le brevet :

- envoyer au responsable ACP (France) ou au représentant ACP local, dans les 10 jours, le formulaire d'homologation (indiquer obligatoirement NOM, Prénom, libellé et code club, temps réalisé, X si médaille demandée et F pour les féminines). Le représentant ACP local devra fournir dans les 30 jours au responsable ACP des Brevets de Randonneurs Mondiaux les listes de BRM réalisés sur son territoire. Il est possible d'obtenir du représentant national des droits d'accès pour réaliser les homologations en ligne lors de l'arrivée des participants.
- La publication des résultats se fera dans un ordre aléatoire ou par ordre alphabétique et non par ordre d'arrivée ou par temps réalisé. Il est important de bien noter le code ACP à 6 caractères pour chaque participant, y compris pour les participants n'appartenant à aucune structure. La liste des codes ACP est disponible auprès du responsable ACP des BRM ou du représentant ACP local

- Le paiement des médailles demandées doit être fourni avec les résultats de brevet ou dans une lettre séparée si ces résultats sont soumis électroniquement. Après une première organisation les nouveaux organisateurs doivent également envoyer les cartes de route de tous les randonneurs pour vérifier la bonne compréhension des règles des BRM et leurs correctes mises en application. N'importe quel organisateur de n'importe quel brevet peut se voir demander les cartes de route pour une validation de l'ACP.
- L'Audax Club Parisien vérifie que les brevets ont été effectués conformément au règlement et attribue un numéro d'homologation pour chaque brevet validé. Pour l'international, une étiquette autocollante correspondante sera envoyée. Elle devra être collée sur la carte de route à l'emplacement défini. Les cartes de route et les médailles achetées seront alors retournées aux randonneurs par l'organisateur.

**Cas particulier pour les bénévoles du brevet :**

- L'organisateur peut programmer une ou plusieurs randonnées supplémentaires, ci-après dénommées « Randonnées des bénévoles », sous réserve des conditions suivantes :
- Le départ de toute randonnée des bénévoles peut avoir lieu 15 jours avant et 15 jours après la date officielle de l'événement.
- L'ensemble des règles et règlements applicables à l'événement officiel régiront également les randonnées des bénévoles.
- Dès la soumission des résultats de l'événement, les participants aux randonnées des bénévoles seront reconnus comme ayant terminé à la date officielle.
- La participation aux randonnées des bénévoles inclut généralement :
  - L'organisateur de l'événement,
  - Les personnes impliquées dans l'organisation de l'événement avant son début,
  - Les personnes fournissant une assistance pendant l'événement, telles que les bénévoles aux points de contrôle,
  - Toute personne spécifiquement approuvée par l'organisateur pour participer aux randonnées des bénévoles

| Janvier Février 2026